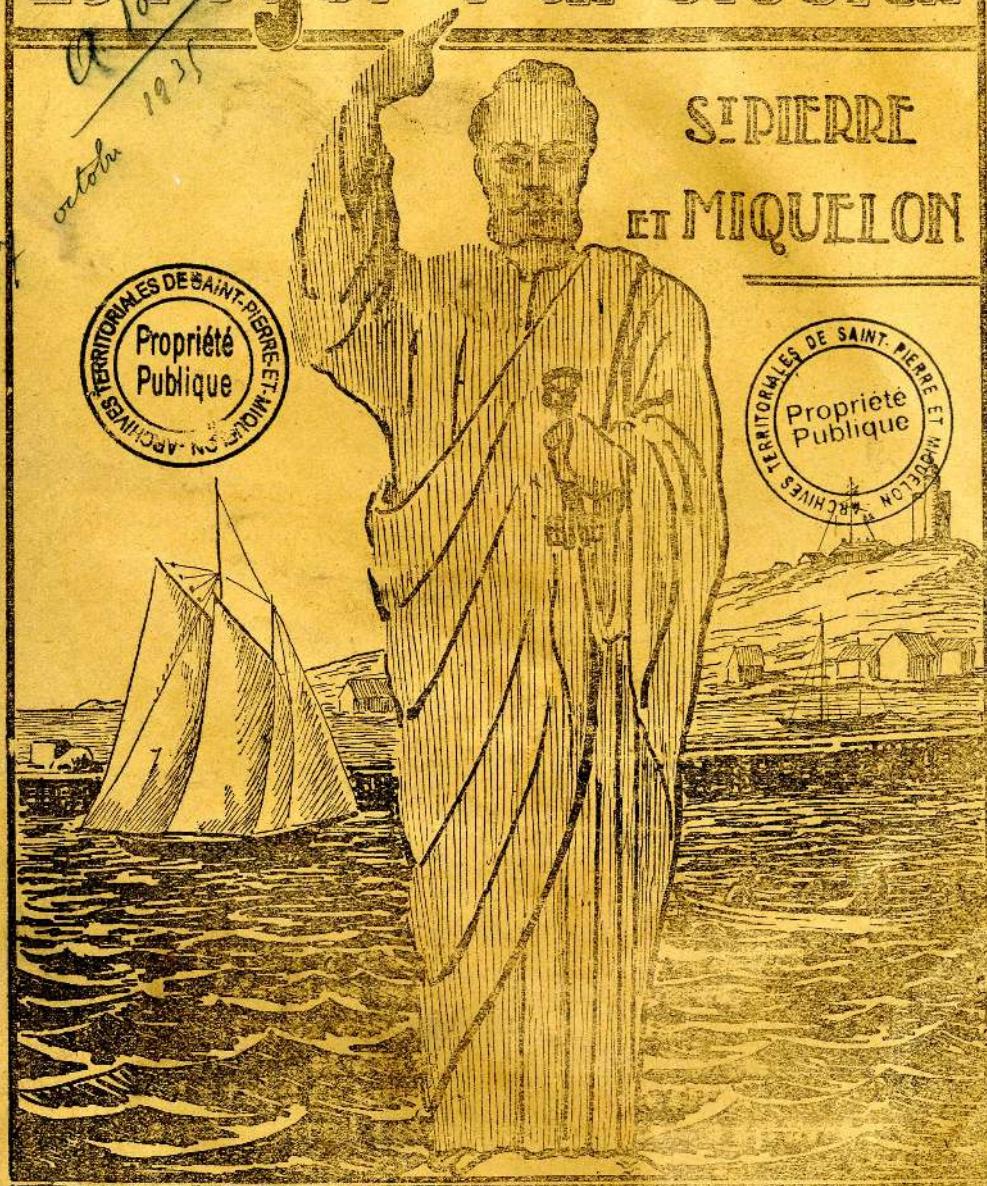


Le Foyer Paroissial

Octobre 1935

Saint-Pierre
et Miquelon



BULLETIN MENSUEL

15 OCTOBRE 1935

12^e Année. -- N°142



LES ESPAGNOLES FRÈRES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linotériens
Paysages toiles cirée - Carpates d'Inde - Carpades de la neige

ARTICLES DE BRICOLAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs
Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,
Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chaise
Plombe Cartouches - Capsule, etc.

Outils tous genres
Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

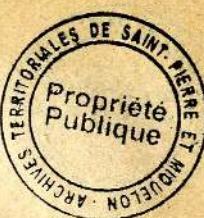
POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS
CABINETS INODEURS

Fourneaux de Cuisine - Calorifères
CRAWFORD - Enterprise - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
à Essence et Huile lourde
Demandez des renseignements gratuits

Consultez nos Prix



Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

*Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs
Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres
Warehouse avec Quai*

REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Accachon
Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y

Assurance contre *in* *indie* : Phenix Insurance Co Limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineering Co, Middletown, Conn

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co of New-York, Socony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONAL »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil Co Ltd.

— FREE AIR —

SAINT-PIERRE (îles St-Pierre et Miquelon)

Louis Hardy Legramvillais,

AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine Co

Collin et Bourrisset-Vins de Bourgogne
Delbeck et Gie, Reims — Champagnes
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.

Pierre LE TIEC

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

Pension-Restaurant

M. Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

Pierre LÉGASSE

Boulangerie - Epicerie

Commission - Consignation
Grains et Farines en gros et
en détail.

A. MAUFROY

Quai de la République

Commission - Représentation
Importation - Exportation.

PIERRE COIGNY, rue Borda

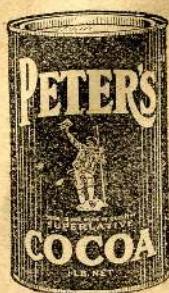
Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

American House

Vins et spiritueux. - Quai de la Roncière

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légume.
Oeufs, etc. Fournisseur des navires



Une tasse du riche
CACAO PETER
est le déjeuner
le plus appétissnat

Venez voir chez **Mlle DETCHEVERRY**
GEORGINA

Grand choix de chapeaux de piqué et de paille
pour dames. -- Robes de soie pour bébés et enfants de

3 ans à 14 ans

Bas de coton pour dames et enfants :

3 paires pour 10 francs .—

Parure de soie à 10 francs.—

etc... etc...



Service paroissial et Renseignements divers

INSCRIPTION DE MESSES. — S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. -- Tous les matins, avant et après les messes. -- Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Pendant les vacances, à 5 h. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

BAPTÈMES. -- Tous les jours, -- à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême solennel à l'église, on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit présenté *dans les huit jours* qui suivent sa naissance.

Le baptême privé, appelé aussi ONDIEMENT, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être supplémentées au plus tôt

PARRAIN, MARRAINE. -- Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. -- Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par procureur » c'est-à-dire par une autre personne ; dans ce cas, cette personne ne contracte aucune parenté spirituelle.

MARIAGES. -- *Au moins quinze jours avant*, se présenter pour les publications. - Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse ; l'*extrait mortuaire* de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé ; celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

COMMUNION A DOMICILE. -- Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. -- Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

FUNÉRAILLES. -- Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres, s'adresser sans retard au presbytère.

BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE. — Elle est ouverte chaque dimanche, après la grand'messe.



Calendrier du Mois de Novembre 1935.

N. B.— A partir du 1^{er} novembre les Messes auront lieu, les dimanches et fêtes à 6 h. ½, 8 h. et 10 h.; les jours de semaine à 6 h., 7 h. et 8 h.— L'Angelus du matin sera sonné le dimanche à 6 h., la semaine à 5 h. ½.

1 Vendredi.— FÊTE DE TOUS LES SAINTS.— A 10 h., Gd'messe Pontificale.— Après les vêpres, chapelet et salut.— A 6 h., Vêpres des Morts, instruction et absoute.—

N. B.— On peut gagner une indulgence plénière applicable aux défunts à chaque visite à l'église, pourvu que l'on se soit approché des Sacrements et que l'on récite quelques prières (par ex. 6 Patcr, Ave et Gloria) aux intentions du Souverain Pontife. Cette faveur est accordée aujourd'hui à partir de midi, et demain toute la journée.

Les quêtes qui ont lieu aux offices des Morts sont au profit des Ames du Purgatoire.

2 Samedi.— Commémoration de tous les Fidèles Trépassés.— Chaque prêtre peut dire trois messes.— Les Messes se succèdent à partir de 6 h.— A 9 h., Service Solennel demandé par le Conseil Municipal pour les soldats et marins morts à la guerre — Oraison funèbre — Procession au Cimetière et Bénédiction des tombes. Le soir à 8 h., vêpres des Morts, chapelet et absoute.

3 Dimanche.— 21^{me} après la Pentecôte.— Après les vêpres, procession du Rosaire.— Ensuite, instruction pour les personnes de langue anglaise dans la chapelle du Sacré-Cœur et réunion des Dames du Comité Paroissial au Presbytère.

N. B.— Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

4 Lundi.— St Charles év. et conf.— A 9 h., Service Solennel pour les défunts de la paroisse.

5 Mardi.— Fête des Saintes Reliques.— Les Reliques que possède notre église seront exposées dans la journéz à la vénération des Fidèles.— Après les messes, les Fidèles sont admis à baiser la relique de la Vraie Croix.— Le soir, à 6 h., chapelet et salut.—

7 Jeudi.— A la Messe de 8 h., com. mens. de la Ligue Eucharistique. — Le soir, à 8 h., réunion de l'Heure Sainte pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

9 Samedi.— Dédicace de la Basilique du St Sauveur.— Le soir, à 8 h. ½, Radio : Causerie religieuse.

10 Dimanche.— 22^{me} après la Pentecôte.— A la messe de 6 h. ½, com. mens. des hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.—

11 Lundi.— St Martin, év. et conf.— 17^{me} anniversaire de l'Armistice.— Le soir à 8 h., office: chapelet, chant du *De Profundis* pour les soldats et marins morts à la guerre ,puis *Te Deum* d'actions de grâces et Salut.

12 Mardi.— 2^{me} du mois.—St Martin, pape et mart.— A 7 h. messe du Tiers-Ordre. Le soir au Foyer Paroissial, conférence et projections.

14 Jeudi.— St Josaphat, év. et mart.— Le soir à 8 h., Heure Sainte pour les dames et les jeunes filles.

17 Dimanche — 23^{me} après la Pentecôte.— 3^{me} du mois.— A la messe de 8 h., com. mens. des jeunes filles.— Après les vêpres, réunion des Enf. de Marie dans la chapelle du Sacré Cœur.

16 Mercredi.— St Félix de Valoix, conf.— Jour de l'Association des Mères chrétiennes.— Le soir, à 8 h., office de confrérie.



22 Vendredi.— Ste Cécile, vierge, *patronne des musiciens.*— Le soir à 6 h.. cha pelet et salut.

24 Dimanche,— 24me après la Pentecôte.— A la messe de 8 h., com. mens. des garçons.— Après les Vêpres, dans la chapelle du Sacré-Cœur, réunion du Tiers-Ordre.

30 Samedi.— St André, apôtre.— A la messe de 7 h., com. mens. des Enf. de Marie.— Le soir, à 6 h., chapelet et salut.



Aêtes Paroissiaux

(DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 1935)

BAPTÈMES.— Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 18 septembre,— PLAA André-Pierre ; Parrain : Pierre Plaa ; Marraine : Anne Perrin.— *Le 19*.— BRIAND Geneviève-Marie ; Parrain Henri Dagort ; Marraine : Annie Briand.— PLANTEGENEST Agnès-Henriette ; Parrain : Henri Gautier ; Marraine : Ernestine Plantegenest.— *Le 29*,— MORAZÉ Pierre-Henri ; Parrain : Henri Morazé ; Marraine : Rosalie Lafitte.— *Le 3 octobre*,— LASALLE Jeanne-Eugénie ; Parrain : Maurice Laloï ; Marraine : Jeanne Dérible.— KING Thérèse-Charlotte ; Parrain : Pierre Lapaix ; Marraine : Suzanne Rose.— *Le 6*,— EPAULE Thérèse-Juliette ; Parrain : Fernand Apstéguy ; Marraine : Juliette Hacala.— *Le 13*,— BELLOCQ Jean Baptiste-Daniel ; Parrain : Joseph Mahé ; Marraine : Madeleine Currey .— REBMANN Lionel-Maurice-Emile ; Parrain : Maurice Rebmann Marraine : Marie Hurel.

MARIAGES. Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,

Le 25 septembre,— SLANEY Michel et HACALA Faulette.— *Le 10 octobre*,— BELOIR Jacques et PORTAIS Emilienne.

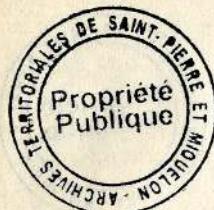
SÉPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne

Le 16 septembre,— TAMAYO Nunoz Isaac, marin du Mistral, 21 ans.— *Le 27*,— Rio Ange, 18 ans.— *Le 3 octobre*,— GIRARDIN Benoni, 89 ans.

EXTRAITS CONCENTRÉS pour sirops et liqueurs

le flacon, dose pour un litre, 2fr25

Pierre LE TIEC



Les Catéchismes pour l'Année scolaire 1935-1936

Pour les élèves des Ecoles Libres le Catéchisme et l'Histoire Sainte font partie des programmes des classes. L'horaire en est donc réglé dans chaque établissement.

Pour les élèves de l'Ecole Communale le Catéchisme a lieu aux endroits et heures que voici :

AU FOYER PAROISSIAL,	1) Petit Catéchisme
Enfants ayant 6 ou 7 ans en 1935,	le Jeudi à 10 h. ½
Enfants ayant 8 ou 9 ans en 1935,	le Mardi à 11 h.
A LA CHAPELLE DU SACRÉ-CŒUR.	2) Catéchisme préparatoire
Enfants ayant 10 ans en 1935	le Mardi à 11 h. le Samedi à 11 h.
	3) Catéchisme de la Communion Solennelle
Enfants ayant 11 ans en 1935,	le Lundi à 11 h. le Mercredi à 11 h. le Vendredi à 11 h.
	4) Catéchisme de Persévérence
Enfants ayant 12 ou 13 ans en 1935,	le Jeudi à 10 h. ½

Les Catéchismes ont recommencé le 16 Septembre.

Faites vivre et prospérer votre petite revue
en payant largement votre abonnement
en trouvant des abonnés nouveaux
en mettant des annonces.

Faites la connaître autour de vous.



LA BONNE PAGE

Les mystères.

La Sainte Trinité.

Parmi les mystères que Jésus-Christ a révélés au monde, le plus auguste comme le plus impénétrable est celui de la *Sainte Trinité*. Tout chrétien doit connaître ce mystère et en nourrir sa piété.

I.— Le mystère de la Sainte Trinité est le mystère *d'un seul Dieu en trois personnes distinctes*. Obscurément montré aux Juifs dans l'Ancien Testament, il a été pleinement manifesté par Jésus-Christ dans la Nouvelle Alliance.

Dans sa prédication, Jésus affirme constamment *l'unité de Dieu et la trinité des personnes en Dieu*. A maintes reprises, il parle de son Père avec lequel, dit-il, il ne fait qu'un. A maintes reprises, il promet à ses apôtres de leur envoyer le St Esprit, Dieu comme le Fils et comme le Père. Et dans ses derniers adieux à ses apôtres, il s'exprime avec plus de clarté encore : « Allez, leur dit-il, enseignez toutes les nations, baptisez les hommes au nom du Père, du Fils et du St Esprit. »

Rien, parmi les créatures, ne peut nous donner une idée de ce mystère. Nous donnons sur la terre, le nom de personne, à tout être intelligent et libre qui a la conscience de lui-même et la responsabilité de ses actes. Mais toute personne sur la terre a sa substance ou son être à elle qu'elle ne partage avec aucune autre. En Dieu au contraire, il y a trois personnes distinctes, mais qui ont la même substance, la même nature divine.

Ce qui constitue leur distinction et leur personnalité, ce sont les relations de chacune d'elle avec les deux autres. Le Père est le principe d'où émanent le Fils et le St Esprit. Le Fils est engendré du Père par une génération spirituelle, semblable à celle de la pensée, qui est fille de l'intelligence. Le Saint-Esprit procède à la fois du Père et du Fils, dont il est le mutuel amour.

Mais comme on a ainsi distingué les personnes divines, il ne faut pas perdre de vue qu'elles sont un seul et même Dieu. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont la même substance, la même éternité, la même puissance, la même bonté.



II. — Voilà ce qu'est le mystère de la Sainte Trinité. En face de ce mystère, quel est le devoir de la raison humaine ? C'est évidemment de croire et d'adorer.

L'acte de foi à ce mystère rend à Dieu une gloire plus grande que tous les autres actes de foi, parce que ce mystère est le plus obscur de tous.

Sans doute, plusieurs théologiens, pour aider ici notre foi, nous ont montré, dans le monde des créatures, des empreintes de l'adorable Trinité, qui seraient comme la signature du divin Ouvrier sur son ouvrage. Tel est l'espace avec ses trois dimensions : longueur, largeur et profondeur. Tel, le temps avec ces trois termes : passé, présent et avenir. Telle, la grande force reconnue par la physique moderne et ses trois formes qui s'engendrent l'une l'autre : lumière, chaleur, électricité. Telle surtout, l'âme humaine qui est à la fois intelligence, pensée et amour, et que saint Augustin et Bossuet appelaient une trinité créée, image de la Trinité in créée. Mais toutes ces comparaisons nous donnent peu de lumière. Il reste que Dieu qui est l'Incompréhensible est surtout incompréhensible dans la Trinité. Voilà pourquoi croire au mystère de la Sainte Trinité est le plus bel acte d'adoration que nous puissions offrir à Dieu.

III. — Le mystère de la Sainte Trinité n'est pas seulement un mystère de foi ; il est aussi un mystère d'amour.

Sans doute, en dehors des relations qui constituent les personnes divines, toutes les œuvres de Dieu sont communes au Père, au Fils et au Saint Esprit. Cependant l'Ecriture et l'Eglise nous invitent à attribuer à chacune des personnes divines les opérations qui conviennent le mieux à son caractère personnel.

Dans la première personne nous saluons un Père qui nous a adoptés pour ses enfants. Dans la seconde, un Sauveur qui a voulu devenir notre frère par l'incarnation. Dans la troisième, un Hôte divin qui habite notre âme, pour faire des saints avec les pécheurs que nous sommes.

Suivons docilement la direction de l'Eglise ; glorifions sur la terre les trois personnes divines, puisque notre destinée est de vivre éternellement dans leur société.

Il a été perdu une chaîne de cou de fillette, en or.

La rapporter chez M. F. Eloquin.



Le mot de Monseigneur.

Chers Saint-Pierrais, voici une époque singulièrement trouble ; et rien qu'à voir vos groupes sur le quai ou au coin des rues on devine votre anxiété.

Que va-t-il se produire ?

La Métropole semble vous dire : « Mes charges sont très lourdes, il m'est difficile de redresser vos affaires et de vous aider dans la proportion que vous voudriez, faisons un arrangement : vous allez vous administrer vous-mêmes, et je vous aiderai jusqu'à concurrence de telle somme....»

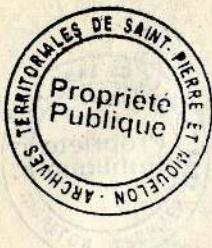
Sans prendre parti dans un débat de caractère purement politique et économique où les idées opposées ont leurs partisans, je vous dirai : « Plus une décision paraît délicate, plus se fait sentir le besoin de lumières ; or celles-ci sont de deux sortes, humaines et divines—humaines, les lumières nous viennent de ceux que leur expérience, leur instruction et leur honnêteté indiquent comme chefs—divines, les lumières nous viennent de Dieu par la prière. Ne négligez ni les unes ni les autres. Les secondes sont aussi utiles que les premières car il paraît bien que, dans ce rappel brusque à l'acceptation d'une situation économique plus précaire, se cache une leçon que le monde tout entier reçoit des événements eux-mêmes : Insensiblement s'est introduite dans la vie sociale et individuelle une mentalité erronée et désastreuse au sujet des droits et des devoirs, au sujet des besoins réels ou imaginaires, au sujet du travail et du plaisir. Le désordre naît de l'absence de morale—la souffrance est une réaction de la conscience.

Plaise à Dieu que chacun redresse son âme pour être à même de comprendre et d'agir.

Le « St YVES » à St Malo.

Nous attendions pour le début de septembre le vaillant petit dundee des Oeuvres de mer parti pour le Groenland en Juillet. Nous ne le reverrons pas cette année. Sur le point de mettre le cap sur St Pierre il recueillit les rescapés du St Coulomb et s'en fut directement les déposer sur le quai de St Malo le 8 Septembre.

A l'année prochaine !



Extraits du
**Projet de réorganisation administrative
des Iles St Pierre et Miquelon**

Art. 1.— L'archipel de St Pierre et Miquelon forme une circonscription autonome.

Art. 2.— Les communes de St Pierre, de Miquelon-Langlade et de l'Ile aux Marins sont supprimées.

Art. 3.— La circonscription autonome de St Pierre et Miquelon est administrée par :

le Président du Conseil de la Circonscription qui prend le titre de Président de la Circonscription autonome de St Pierre et Miquelon ;

le Conseil de la Circonscription composé de 12 membres élus ;

le Conseil privé, composé en majorité de fonctionnaires ;

le Commissaire-Délégué représentant le pouvoir central.

Art. 4.— Le Président de la Circonscription administre.

Le Conseil de la Circonscription délibère, notamment en matière financière.

Le Conseil privé donne son avis au Président.

Le Commissaire-délégué contrôle et approuve.

Art. 6.— Les Iles de Miquelon et Langlade forment une section de la circonscription, dotée d'une commission locale.

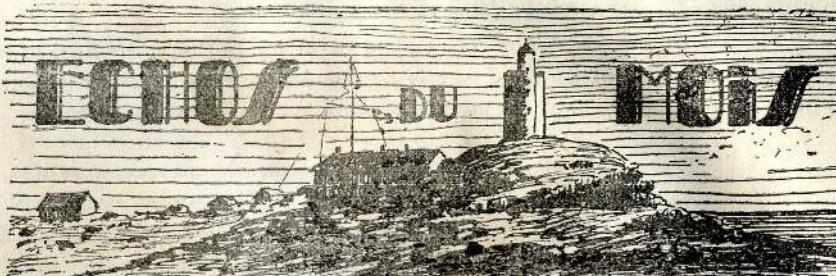
Art. 27.— Le Conseil de la Circonscription ne peut-être dissous que par décret du Président de la République rendu sur le rapport du Ministre des Colonies.....

Art. 30.— Les fonctions du Président, Vice-Président et membres du Conseil de la Circonscription sont gratuites.

Art. 31.— Les pouvoirs de l'Administrateur des Iles St Pierre et Miquelon sont dévolus au Président de la Circonscription ; les pouvoirs des maires de l'archipel sont dévolus au Président de la Circonscription, dans la mesure où ils ne sont pas incompatibles avec les précédents.

Art. 43.— Le Commissaire délégué est choisi parmi les fonctionnaires de l'administration centrale du Ministère des Colonies ou parmi les fonctionnaires des cadres généraux dont la solde annuelle de présence ne dépasse pas 30.000 francs.

Art. 53.— La commission de Miquelon-Langlade est composée de cinq membres résidant à Miquelon



M. l'Inspecteur Mérat.— M. l'Inspecteur des Colonies Mérat, qui avait passé 6 mois à St Pierre en 1933-34 est revenu parmi nous par le Belle-Isle du 18 septembre avec la mission de réorganiser l'administration de la Colonne sur la base de l'autonomie.

Nous donnons par ailleurs quelques articles du décret qui pourrait être promulgué après acceptation par la population de nos îles. M. l'Inspecteur s'est efforcé de bien faire comprendre son point de vue dans de belles conférences à la radio les Samedi 21 et 28 Septembre et dans de multiples entretiens avec les corps élus actuels : Conseil d'Administration, Chambre de Commerce, Conseil Municipal de St Pierre.

Les suites d'une imprudence.— Le lundi soir, 23 septembre, arrivaient à l'hôpital de St Pierre, couverts de sang, trois jeunes gens blessés à l'île aux Marins : Ange Rio, Joseph Stacey et Pierre-Marie Jézéquel.

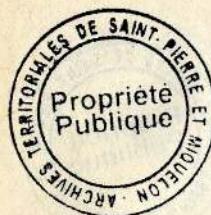
Alteint au cœur par plusieurs plombs Ange Rio mourait le soir même. Joseph Stacey n'ayant aucun organe touché s'en tira à assez bon compte. Quant au troisième, Pierre-Marie Jézéquel, le poumon labouré par la plus grande partie de la décharge il lutta trois jours contre la mort, courageux et résigné : il mourut le jeudi 26.

Le mouvement de sympathie fut général pour consoler les familles des victimes.

Incendie.— Le 24 septembre vers 10 h. 30 un incendie se déclara à la Butte dans la maison de Madame Larralde. L'absence de vent (qui la veille soufflait en tempête) et la promptitude des secours permirent de se rendre maître du feu avant qu'il n'ait pris des proportions.....

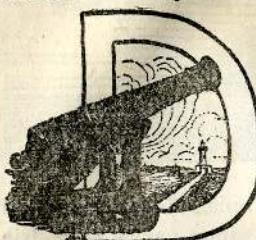
L'intérieur de la maison fut néanmoins complètement abîmé soit par le feu lui-même, soit par la fumée, soit encore par l'eau que répandirent à profusion nos braves pompiers. A 11 h. 30 tout était terminé.

Escale du « United States Ship Monaghan ».— La présence à St Pierre d'un vice-consul des Etats-Unis nous a valu, pour la première fois, la visite officielle d'un navire de guerre de la grande république américaine. Le



destroyer « Monaghan » de 150 hommes d'équipage et 11 officiers mouilla en rade mercredi matin 24 septembre.

Il y eut réception très cordiale à l'Hôtel Lalanne, au Gouvernement et à bord. Un certain nombre de St Pierrais profitèrent de l'invitation de visiter ce beau navire qui correspond, pour le combat, à nos contre-torpilleurs.



épart.— L'arrivée, fin août, de nouveaux professeurs pour le Collège St Christophe permit à M. Theillier de regagner la France. Il partit le 25 septembre par St Jean de Terre-Neuve, ayant passé un an au service de nos enfants. Qu'il soit remercié de son dévouement à cette belle œuvre.

Retour.— Le Foyer Paroissial du 15 mai dernier avait annoncé l'établissement de la famille J. Michel en Gaspésie (Canada). Malheureusement la maladie empêcha le chef de famille de travailler à la terre, il fallut revenir au pays natal.

Des prières.— En raison des difficultés exceptionnelles où nous nous débattons et de l'incertitude de plus en plus troublante de l'avenir à St Pierre.. et ailleurs, Mgr le Préfet Apostolique a ordonné une journée d'adoration le dimanche 22 septembre. En outre les prêtres vont réciter à la messe une oraison spéciale pour demander à Dieu les grâces opportunes.

On remarque une augmentation du nombre des communions quotidiennes.

Les chalutiers.— Après une courte période de calme St Pierre a vu, ces derniers temps, plusieurs chalutiers venir charbonner, prendre du sel, ou même livrer de la morue : le Dugay-Trouin retour du Groenland, l'Urania, le Bois Rosé, le Téméraire, le Sénateur Duhamel, l'Avant-Garde et l'Orage.

Pas de maladies : bon signe au début de cette nouvelle campagne qui se prolongera jusqu'en fin décembre.

Des mines à Langlade.— Depuis le milieu de septembre un petit groupe de terrassiers sondent le terrain en arrière de l'Anse aux Soldats. Ils en extraient une sorte de roche gris bleu et vert qui est un minéral de cuivre composé de 3 variétés différentes : chalcopyrite, pyrite et malachite ; le tout noyé dans des grès felspathiques. « La malachite, dans ses parties les plus minéralisées, accuse à l'analyse une teneur de 27 pour 100 de cuivre et 240 gr. d'argent à la tonne ». (*rappor t de M. Aubert de la Rue à l'Académie des Sciences*).

Au « plain ».— Le chalutier « Orage » venant des Bancs par la passe du « Su-et » s'est échoué dans la nuit du 3 au 4 octobre sur la basse sud de l'Île Massacre.



Dans la matinée suivante, une partie de son charbon fut déchargé sur un ponton, et, à la marée haute de 11 heures, ses efforts unis à ceux du « Béarn » le remirent heureusement à flot.

Renfort. — C'est pour nos bonnes religieuses. Eprouvées par plusieurs départs successifs, elles ont vu venir avec plaisir le samedi 5 octobre deux nouvelles compagnes : Sœur St Odile qui emploiera au service de nos malades l'expérience de longues années de service à l'Institut Pasteur de Paris, et Sœur Jeanne qui recueille l'héritage de la regrettée Sœur Samuel.

Soyez les bienvenues.

La Ville d'Ys. — Notre aviso patrouilleur et protecteur des Bancs vient de nous faire sa dernière visite de l'année. Il est arrivé le jeudi 3 octobre et est reparti le 6 au matin en direction de l'Espagne et de la France.

La température. — La « Canicule » a fui. L'été s'en va à grands pas. Voici en quelques mots la température du mois de septembre ; Moyenne : 12° à 14° ; Maximum : 19° 8 le 5 ; Minimum : 6° le 18.

A propos de la participation à un convoi civil.

L'assistance d'un catholique aux obsèques d'un protestant a été prévue par le Code de droit canonique, dont le Canon 1258, § 2, doit être expliqué comme il suit :

1^o Il ne peut s'agir, pour un catholique, d'une *permission* d'assister à des obsèques, mais d'une simple *tolérance*.

2^o L'assistance doit être purement passive et matérielle, sans qu'il puisse en résulter une *participation* au culte hérétique. C'est un honneur purement civil qui est rendu au défunt.

3^o Pour que cette assistance « civile » puisse être tolérée, il faut une *raison grave*. On peut citer, à titre d'exemple, la parenté, une étroite amitié, d'importantes affaires qu'une abstention pourrait compromettre.

4^o Si l'on doute que le motif excusant soit suffisant, il faut le soumettre au jugement de l'autorité ecclésiastique.

5^o Ce motif, du reste, ne saurait prévaloir contre le péril de scandale ou de perversion. Le scandale est un danger *pour les autres*, la perversion est à redouter pour l'assistant *lui-même*. On pense souvent plus au premier de ces dangers qu'au second, et celui-ci est parfois plus grave que l'autre !

Telles sont les règles qu'il faut suivre, et, si on les suit exactement, *bien rares seront les cas où l'on croira pouvoir user de la tolérance accordée par l'Eglise*, qui doit avant tout pourvoir au salut de ses enfants, et écarter de leur chemin toute pierre capable de les faire tomber.



Ma devise : Je serai.

Je viens de la lire, cette devise, au fond d'un sous-marin dont mon ami Joseph me faisait les honneurs. A son poignet tintait une chaînette d'aluminium avec une médaille où étaient gravées ces trois lettres J. M. C. (Jeunesse Maritime Catholique).

Dans l'étroite « carrée » des matelots, nous cheminons serrés, entre les bancs relevés, qui servent de siège, de table, de couchette. Joseph explique :

Ce que nous faisons pendant les heures de plongée ? — On astique, on récite la théorie, on joue à la manille.

— C'est tout ?

— Oh non, pas pour nous, les deux de la J. M. C. On écrit les lettres des camarades, on leur apprend des chansons propres, on leur lit notre Bulletin de la J. M. C. ou un livre, car on a une petite bibliothèque.

— Et aux escales ?

— Difficile... Il y a les tipots où les types vont dépenser leurs quatre sous. On leur a conseillé d'avoir un livret de Caisse d'Épargne et quelquefois ils nous apportent leurs économies avant de descendre : « Prends-moi ça, j'en ferais des sottises. » Pas méchants, un peu poltrons, faisant des bêtises pour être comme les autres.

Ma médaille J. M. C. fit faire la grimace aux forttes têtes, les premiers jours.... Maintenant, si je la perdais, ils plongeraient pour me la repêcher.

On hèle Joseph et un autre col bleu vient le remplacer ; masque carré de loup de mer ou de bûcheron. Il m'explique la manœuvre puis, s'approchant, pour une confidence, sa chique sous la joue gauche :

— Savez, les J. M. C. c'est des As. Au début, j'ai râlé contre eux. Maintenant, c'est des amis. Si j'ai envoyé 300 francs à la vieille, c'est Joseph qui en est cause.

Tenez, voilà son bouquin sur son paquetage ; et ce qu'il a écrit à la première page : *Je serai... C'est beau, pas... Et il fait comme il dit. Premier à la manœuvre et aux corvées. Un service à rendre, un pauvre type à remettre d'aplomb ; il n'y a que Joseph et son copain... Je m'entends ; depuis qu'ils sont ici, la « carrée » n'est plus reconnaissable. Il y avait des batailles, autrefois, quand on était un, maintenant, un mot de Joseph remet tout en place. Pas un officier qui ferait de nous ce qu'il voudrait comme lui... Moi, je dis : Joseph, c'est notre conscience.*



Un peu de notre Histoire (136).

- 1828-1829 -

Au sujet des indésirables.

Mais dans sa réponse du 20 Mars 1826, le Ministre de la Marine et des Colonies, Baron Hyde de Neuville faisait valoir que, tout en reconnaissant la légitimité des mesures prises, d'ailleurs conforme aux instructions de ses prédécesseurs, il estimait qu'il y avait lieu de craindre que le renvoi simultané d'un assez grand nombre d'indigents et l'expédition spéciale d'un bâtiment destiné à les ramener en France, n'eussent pas pour effet de donner à ces mesures une extension et une sorte d'appareil de nature à exciter, même au dehors, de vives réclamations et fournir matière à des interprétations fâcheuses.

Néanmoins estimant qu'un exemple était peut-être nécessaire, mais, que pour être efficace, il devrait atteindre l'inertie et la paresse incorrigibles plutôt que la misère, il ne s'opposait pas que le chef de la colonie prit, en ce sens, dans des limites aussi restreintes que possible, un parti définitif.

D'ailleurs, concluait M. de Neuville : « puisque le Conseil a considéré que « la plupart des familles dont le renvoi a été résolu ont toujours été à la « charge du Gouvernement, et offraient peu d'espoir pour l'avenir, il est « possible que l'avis que vous m'annoncez leur avoir donné, de la décision « du Conseil, ait produit sur eux une impression salutaire et qu'ils se « mettent (ceux du moins qui ne sont pas incapables de travailler) en mesu- « re de se livrer à l'exercice de quelque industrie. »

En conséquence de ces instructions, le Conseil du Gouvernement décidait, dans sa séance du 8 Juillet 1829, le renvoi de la Vve Dirossabal déjà désignée, de la famille Godard et de la Vve James, se trouvant dans la situation indiquée par le ministre.

Les autres familles précédemment désignées avaient enfin trouvé, et pour cause, des moyens d'existence ; leur envoi fut donc suspendu.

Ajoutons, pour en terminer avec ce sujet que quelques chefs de familles, ne pouvant se décider à abandonner leur rocher avaient imaginé une manière assez ingénieuse pour s'y maintenir.

Ne se faisant aucune illusion sur le sort qui les attendait s'ils s'avisaient de tendre la main au gouvernement pour avoir du pain, ils se gardèrent bien de faire ce geste tant qu'il y avait des navires sur rade ; mais le dernier avait à peine mis à la voile qu'ils s'empressaient de réclamer la ration qui ne pouvait leur être refusée.

(A suivre)

E. S.



Chronique de l'Île-aux-Marins

BAPTÈME.—Est devenue enfant de Dieu et l'Église.

Le 3 Octobre.—CHATEL Armelle-Marie ; Parrain : Pierre Petitpas ; Marraine : Eugénie Châtel.

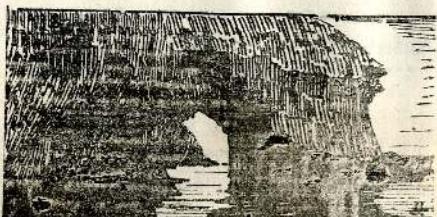
SÉPULTURE. — A reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 28 Septembre.—JÉZÉQUEL Pierre-Marie, 18 ans.

Un terrible accident.—« Des jeunes gens viennent d'être gravement blessés d'un coup de fusil, à la Pointe ». Telle est l'émouvante nouvelle lancée, rapidement d'un bout à l'autre de l'Île, le mardi 24 Septembre. Le drame s'est passé vers 6 h. 20 du soir. Six jeunes gens, de 17 et 18 ans, après leur journée passée au séchage de la morue, venaient de prendre quelques moments de récréation, à la Pointe, et rentraient chez eux, insouciants de l'avenir.

Près du « Café de la Liberté » ils rencontrèrent un autre camarade, Alfred Couëtil, fils du tenancier. Le malheureux voulut que, sur la grave que longeait A. Couëtil, il y eut un fusil. Il était certes bien permis à celui-ci de penser que l'arme était inoffensive, puisque, quelques instants auparavant, il avait vu M. Téletchéa, le propriétaire du fusil, s'en servir contre un oiseau de proie. A Couëtil ne se doutant nullement des conséquences terribles qui allaient s'en suivre saisit le fusil, et par manière d'amusement voulut en effrayer ses camarades, qui se tiennent maintenant, de front, à 17 m. environ de lui. La plaisanterie d'ailleurs parut bien bonne à tous, puisque l'un d'eux s'écria : « Vas-y, à la guerre comme à la guerre ». Coëtil tenait encore l'arme à la hauteur de la hanche, quand, brusquement, retentit une détonation ; le fusil que M. Téletchéa avait réamé à l'insu de Couëtil venait de lancer toute sa charge et blessa quatre des marins. L'un d'eux, Ange Rio, fit quelques pas, puis s'affaissa. Un autre Pierre-Marie Jézéquel, ne tarda pas, lui aussi, à tomber. Les secours arrivèrent promptement. On jugea bien vite de la gravité de leur état ; et pensant qu'une intervention chirurgicale serait nécessaire on porta les blessés à l'hôpital de St Pierre. Hélas ! un quart d'heure après son arrivée, A. Rio expirait, le cœur atteint par trois grains de plomb. P. M. Jézéquel, dont la tête et surtout la poitrine étaient criblées, succombait à son tour, 48 heures plus tard, dans d'horribles souffrances. Les deux autres blessés, Jean Colmay et Stacey, sont hors de danger.

La grande influence aux obsèques des deux victimes, tant à St Pierre qu'à l'Île, témoigna bien aux parents éplorés la profonde sympathie de tous. A l'Île, ce fut Monseigneur le Préfet apostolique qui présida les funérailles de P. M. Jézéquel.



Chronique de Miquelon

SÉPULTURE.—A reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 15 août.— DETCHEVERRY Camille, 20 mois.

* * *

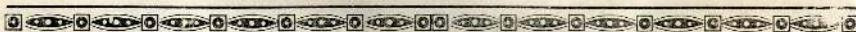
La pêche.— La pêche peut être considérée comme terminée. Le temps est venu pour ceux qui n'ont pas livré leurs morues « vertes » à M. Andrieu, représentant d'une compagnie de St Jean, de la sortir de leur saline et de l'exposer sur la grève, au soleil, qui malheureusement se cache et se fait désirer, parce que rare.

Dommage que le vent ne suffise pas pour le séchage, car alors l'opération serait vite terminée.

Cette pêche qui pourtant avait donné un moment de l'espoir a été « misérable ». Il y a quelques hauts numéros qui « accostent » 120 quintaux. Il y a aussi de bas numéros, des pêcheurs moins favorisés qui s'arrêtent à 40 quintaux. La moyenne de la campagne oscille autour de 50 quintaux, tandis qu'en bon vieux temps, pas si loin (4 ans), la moyenne montait à 200 quintaux.

Départ de Sœur St Jean.— Par une lettre de St Pierre, nous avons appris avec surprise et peine l'embarquement pour France sur le « Lafayette » de Sœur St Jean. Arrivée à peine depuis un an, la petite sœur placée à Miquelon s'était dévouée, tout cet hiver, à l'école maternelle. Au milieu de ses chers enfants, pourtant si turbulents, elle avait toujours le sourire. Elle était partie fatiguée à St Pierre pour passer quelques jours de vacances ; le médecin a trouvé le climat trop dur pour elle et lui a donné son billet pour le pays natal.

Tous les Miquelonnais la regrettent et prient pour son prompt rétablissement.



A Vendre

Maison M. Cantaloup avec très grand terrain, située au « Feu Rouge ».
10.000 francs.— S'adresser chez M^{me} Arantzabé.

Un Piano, état neuf, (*Bonne Occasion*).

S'adresser à M^{me} Léone Lafitte.

**SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)****Auguste DÉROUET**

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

Mme AUG. OLLIVIER

Grand choix Sweaters
Layette Mercerie
COURONNES MORTUAIRES

A. Dugué & Fils

Boucherie — Charcuterie — Légumes—
Œufs,etc. — Fournisseur des navires.

PAUL DETCHEVERY

CHARGE et entretien d'ACCUS
montage et dépannage de postes ré-
cepteurs Radio

A Vendre:

Une auto *Ford* bon état.

S'adresser à Mme Vve Autin.

Automobile *très bon état de marche* prix : 2000 francs.

S'adresser à M. Joseph Michel

Une Maison 15.000 francs

S'adresser à M. Maurice Briand

Un doris

S'adresser à M. Elie Jugan,

Ile aux Marins.

Une auto de luxe, marque chevrolet 3000 fr Chez M. P. HACALA

Un Piano, S'adresser au Foyer Paroissial.

Propriétés situées à l'angle des rues Brue et de
la Poudrière,

J. et E. MACÉ





A VENDRE :

Une propriété sise à Saint-Pierre, avec entrées rues Hautefeuille et Raymond Poincaré, comprenant:

- 1^o Une maison d'habitation avec cave en ciment, chauffage central, électricité, eau chaude et eau froide à l'évier et dans la cave.
- 2^o Un magasin, état neuf, à usage d'étable, pouvant être transformé en garage.
- 3^o Un grand jardin potager, basse-cour, clapier.

Le tout avec ou sans cheptel.

Mise à prix : 35 000 francs

S'adresser à

M.Théodore GIRARDIN

Radios

SCOTT de LUXE ALLWAVE
derniers modèles 11 et 15 lampes,
livrés avec Antenne Spéciale
et Jeu de lampes de recharge.

Le Scott de Luxe n'existe pas en série.
Chaque appareil exécuté sur Commande est livré
avec garantie de 5 ans.
Prospectus et Prix sur demande

H. A. PATUREL agent, à Saint Pierre et Miquelon,



ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE

LA « MORUE FRANÇAISE »

Sous-Agence Nord

Denrées de toutes sortes.

SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

BORDEAUX 26, 66 A

ENGLISH SPOKEN

SE HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TÉLÉPH. 45.50

**A. LAFARGOUETTE
PROPRIÉTAIRE**

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE
CHAUFFAGE CENTRAL
TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

H. A. PATUREL

Commission Consignations

Gros et détail

Epicerie, Vins et Spiritueux

Biscuits fins Confiserie, Fruits

Légumes, grains, foin, charbon

Confection, Chaussures etc.

Représentant

The Ogilvie Flour Mills Co. Montreal

Newfoundland and Canada Steamships Limited

Shaw Steamships Company.



VETEMENT TIP TOP TAILORS Limited.

Les échantillons et modèles pour l'hiver 1934-35 sont arrivés.

La Silhouette du pardessus pour cette saison est en tous points remarquable. Elle est harmonieusement en équilibre avec les formes naturelles. Elle est confortable et en même temps nettement dessinée.

Le rembourrage artificiel des épaules a été fortement atténué. On conserve un certain ourletage, mais les épaules carrées ont fait leur temps.

Leur collection « et » est variée autant qu'on peut le désirer et leur **PRIX UNIQUE** est de :

Pardessus ou Complet

\$ 23,50

Les vêtements sortant de chez eux sont des vêtements d'une distinction et d'un goût parfait.

BERGER Tailoring Co Limited

Vous trouverez chez **BERGER** des complets et des pardessus avec une coupe irréprochable et un travail fini dans un grand choix de draps d'Anjou re en toutes qualités dans les teintes mode aux prix de :

\$ 19 à \$ 38

En commandant chez **BERGER** on vous livrera un costume ou un pardessus sur mesures qui vous donnera en tous points satisfaction.

Renseignements et échantillons chez:

Etienne DAGUERRE



La Banque Canadienne de Commerce

Siège Social à TORONTO, Canada.

Notre Banque est plus qu'uniquement un lieu où l'on peut en toute sécurité placer des fonds; c'est aussi une institution dont l'intention et le but sont d'aider ses clients dans la sage direction de leurs intérêts financiers et commerciaux.

Nous sommes organisés de façon à bien vous servir en ce qui concerne tout ce qui intéresse la Banque, y compris la vente des traites, de mandats-espèces, de chèques pour voyageurs, et de lettres de Crédit.

Venez, sans hésiter, nous consulter sur toutes questions au sujet des opérations de Banque.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Capital versé : 30 Millions de Dollars

Fonds de Réserve : 20 Millions de Dollars

Succursale de St-Pierre & Miquelon

J. R. PILON

Directeur.